

CIRCULAIRE

Date : le 31 juillet 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID n° : 2020-118

Destinataires : Établissements de garde d'enfants et personnel du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Objet : **Plan pour l'éducation de la maternelle à la 12e année et le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**

Programme(s) : tous

Type : Politique Pour usage interne uniquement
 Marche à suivre À titre d'information uniquement

Date d'entrée en vigueur : Immédiatement

Aujourd'hui, la province a publié le document « Accueillir à nouveau nos élèves — Retrouver des écoles sécuritaires », qui contient des lignes directrices appuyant le retour des élèves et du personnel à l'apprentissage en classe. Le plan du Manitoba de reprise de l'apprentissage en classe établit une certaine uniformité provinciale, tout en permettant une flexibilité locale si nécessaire. Le plan témoigne de l'importance de la sécurité, de la santé et du bien-être, tout en garantissant la mise en place de mesures et de plans raisonnables pour minimiser le risque de transmission et d'exposition au virus dans les écoles, le cas échéant.

Les principes directeurs du plan se trouvent ci-dessous.

- La sécurité, la santé et le bien-être de tous les élèves, du personnel et des familles sont des priorités.
- Des activités d'apprentissage et d'évaluation de haute qualité continuent d'être offertes à tous les élèves.
- Des ressources et des aides qui tiennent compte des traumatismes sont accessibles aux élèves, aux parents et aux gardiens.
- Chaque élève a une connexion constante, fiable et appropriée avec l'apprentissage et l'appartenance à l'école, quels que soient l'endroit où il vit, les obstacles, les besoins spéciaux ou tout autre défi.
- La communication et la collaboration dans l'ensemble du réseau favoriseront des approches harmonisées dans toute la province.

Les points saillants du plan sont présentés ci-dessous et le plan entier se trouve à l'adresse <https://www.gov.mb.ca/covid19/restoring/safeschools-stage2.html> (en anglais seulement).

Points saillants du plan d'éducation de la maternelle à la 12e année

- L'apprentissage en classe reprendra le 8 septembre 2020. Les élèves de la maternelle à la 8^e année, ainsi que ceux ayant des besoins spéciaux, recevront l'enseignement en classe cinq jours par semaine et les jeunes de la 9^e à la 12^e année recevront l'enseignement en classe pour un maximum de cinq jours par semaine si les écoles secondaires peuvent efficacement mettre en œuvre l'éloignement physique et l'utilisation de cohortes.
- La communication, le dépistage, l'augmentation de l'hygiène des mains, l'éloignement physique, l'utilisation de cohortes et la gestion des éclosions seront primordiaux pour maintenir le plus grand nombre possible d'élèves dans les écoles cet automne et tout au long de la pandémie.
- Les divisions scolaires élaborent actuellement des plans qui seront terminés au plus tard à la mi-août et publiés sur le site Web de la division en vue d'être accessibles à la communauté scolaire.
- Il conviendra de mettre l'accent sur les thèmes de l'apprentissage de rétablissement, l'apprentissage à distance, la santé mentale et le bien-être.
- Des plans d'urgence seront établis en fonction de diverses situations de santé publique, qui pourraient également varier d'un endroit à l'autre dans la province. Les trois niveaux de mesures suivants seront utilisés : niveau 1 – apprentissage en classe (prévu en septembre 2020); niveau 2 – apprentissage mixte et niveau 3 – apprentissage à distance. Des précisions concernant chaque niveau se trouvent dans le plan.
- Les responsables régionaux de la santé publique suivront de près la situation et fourniront des directives et des renseignements aux communautés scolaires. Des responsables de la santé publique se chargeront de la réponse aux cas de COVID19, et de la supervision des protocoles de gestion des éclosions.
- Si la situation de la santé publique se détériore ou si les lignes directrices ne s'avèrent pas suffisantes, les mesures actuelles pourraient être interrompues et d'autres mesures pourraient être réintroduites.

Les ministères de l'Éducation et de la Famille travaillent de concert avec les divisions scolaires et le secteur des garderies pour que les familles continuent d'avoir accès à des services de garde d'enfants dans les écoles.

Les écoles travailleront en coopération avec les garderies pour faire en sorte que ces dernières puissent continuer de fonctionner.

Pour obtenir les tout derniers renseignements provinciaux en matière de santé publique sur la COVID-19, y compris des indications utiles pour les résidents, les fournisseurs de services et les employeurs, veuillez consulter régulièrement le site Web du gouvernement du Manitoba à l'adresse suivante : <https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html>. Les ressources et les circulaires du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.gov.mb.ca/fs/covid-circulars.fr.html>

Nous vous remercions de la souplesse et de la réceptivité dont vous faites preuve pour appuyer les enfants et leurs familles.

Sarah Thiele | Sous-ministre adjointe
Services aux enfants et aux jeunes